

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 69-2025
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 novembre, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, Mme Ann DENIS, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, M. Jean-François FABRE à Mme Martine BASSAGANAS

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Adoption du projet d'investissement et du plan de financement de l'opération d'installation de plusieurs panneaux d'informations municipales sur la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'après plusieurs réunions, un projet d'installation de plusieurs panneaux d'informations municipales a été arrêté pour l'année 2026.

L'objectif de la municipalité est de diffuser rapidement et efficacement des informations essentielles à la population, renforcer la communication de proximité et faciliter l'accès aux actualités locales dans les lieux publics stratégiques.

Un panneau numérique sera installé auprès des écoles, celui du parking du bicentenaire, désormais obsolète, sera remplacé, et une borne numérique interactive sera également mise en place à l'entrée de la mairie.

Le coût total de l'opération est estimé à 29 134,05 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'opération d'installation de plusieurs panneaux d'informations municipales pour un montant total de 29 134,05 € H.T. (34 960,86 € T.T.C.).

De plus, il propose d'arrêter le plan de financement suivant :

- 23 307,24 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 5 826,81 €, soit 20 % étant financé par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE l'opération d'installation de plusieurs panneaux d'informations municipales pour un montant de 29 134,05 € H.T. (34 960,86 € T.T.C.).

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20251125-D69-2025-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

ARRETE le plan de financement suivant :

- 23 307,24 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 5 826,81 €, soit 20 % étant financé par la commune.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2026 de la commune.

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS

ID

Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.12.09
10:52:48 +01'00'

Jean-Claude TORRENS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).